

ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ACTIONS

GOVERNEMENTALES EXIGÉES!



Campagne de mobilisation de l'ACA

www.mobilisationaca.com

Juin 2015

Objectifs de la campagne

Dans un contexte d'austérité, le gouvernement québécois s'attaque aux plus démunis de la société par le biais de nombreuses coupures. De plus, il coupe dans des programmes sociaux dédiés à l'ensemble de la population, dont en santé, en services sociaux, en éducation, etc. Enfin, il démolit ou modifie certaines structures régionales, retire son soutien à des acteurs sociaux importants, et accorde des subventions en obligeant la fusion d'organismes non gouvernementaux.

Devant ces décisions gouvernementales qui interpellent de plus en plus les mouvements sociaux et les organismes d'ACA en particulier, les membres du RQ-ACA ont décidé de mener une campagne de mobilisation du mouvement d'ACA visant à faire pression sur le gouvernement québécois avec ces trois objectifs :

1) Que le gouvernement applique la *Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire* adoptée en 2001 dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental;

2) Que le gouvernement, en lien avec le soutien financier à la mission des organismes d'ACA, et ce, dès le budget 2016-2017 :

- maintienne les programmes déjà existants dévolus aux organismes d'ACA;
- développe de nouveaux programmes dévolus aux organismes d'ACA dans les ministères et organismes gouvernementaux qui n'en ont pas;
- accorde une hausse significative des montants

Le RQ-ACA

Le RQ-ACA est composé d'une soixantaine de regroupements et organismes nationaux d'action communautaire autonome (ACA) rejoignant plus de 4 000 organismes d'ACA. De par la Politique gouvernementale en action communautaire adoptée en 2001, le RQ-ACA est l'interlocuteur privilégié du gouvernement québécois en ce qui concerne l'ACA. Pour davantage d'information: www.rq-aca.org

dévolus aux organismes d'ACA (incluant l'indexation annuelle pour les programmes dévolus à l'ACA).

3) Assurer la cohésion du mouvement d'ACA par une campagne parapluie.

Un des objectifs internes au mouvement d'ACA est de développer une meilleure cohésion. Tout en respectant les campagnes et mobilisations des différentes composantes du mouvement, le RQ-ACA mènera une campagne parapluie visant à intervenir pour l'ensemble du mouvement.

Le RQ-ACA a développé des outils de visibilité pour cette campagne. Ils sont disponibles sur www.mobilisationaca.com. Un élément central de cette campagne est la tenue d'une commission populaire pour l'ACA dans toutes les régions du Québec. Pour ce faire, le RQ-ACA a besoin de la participation des regroupements régionaux pour l'organisation et la promotion de la commission dans leurs régions respectives.

Une Commission populaire pour l'ACA

Une commission populaire, c'est une façon de se faire entendre sur un sujet, de donner son opinion.

Dans le cas de la Commission populaire pour l'ACA, celle-ci se déplacera dans toutes les régions du Québec pour entendre ce qu'ont à dire les organismes d'ACA.

Trois personnes seront désignées comme commissaires: une par le RQ-ACA et deux autres par la région hôte (dont une personnalité publique et une provenant d'un organisme d'ACA). Cette commission aura pour rôle de «recueillir des témoignages, du matériel audiovisuel, du contenu illustrant l'impact positif et les doléances des organismes d'ACA, ainsi que la nécessité d'une meilleure reconnaissance et d'un meilleur financement».

Rôle du RQ-ACA et de ses membres

Le RQ-ACA a la responsabilité de produire des outils pour l'ensemble de la campagne ainsi que pour la tournée de la commission incluant la mise à jour régulière du site créé à cet effet. **Voir www.mobilisationaca.com.**

Il a aussi la responsabilité de planifier différentes interventions et activités dans le cadre de cette campagne tout en effectuant une recherche de financement en soutien à celle-ci.

Votre rôle lors de la commission

La tenue des commissions dans chacune des régions reposent essentiellement sur les épaules des regroupements régionaux (et parfois locaux) d'ACA. Le RQ-ACA est conscient des efforts demandés à ces organismes et contribuera à fournir des outils afin d'alléger la tâche de ceux-ci.

Le RQ-ACA assumera la compilation des réponses obtenues via le questionnaire standard, produira un rapport national et assurera un suivi de celui-ci.

En terme financier, le RQ-ACA assumera principalement les frais reliés aux outils nationaux (incluant le rapport final) et les frais de déplacements des commissaires nationaux (et régionaux, s'il y a lieu).

Les regroupements régionaux ont la responsabilité de former un comité organisateur ad hoc en vue de la tenue de la commission dans leur région. En ce sens, nous les invitons à tenir une rencontre collective afin de planifier la tenue de la commission dans leur région et partager les tâches y étant rattachées.

Les objectifs de la campagne se traduiront dans ces revendications :

- 1) le respect de la politique gouvernementale;**
- 2) un financement adéquat des organismes d'ACA;**
- 3) l'indexation annuelle de leur financement.**

Spécifiquement pour la commission, le RQ-ACA a la responsabilité de planifier sa présence dans les différentes régions, incluant une préparation préalable avec les commissaires, tout en assurant un suivi médiatique national. Il est aussi responsable d'organiser la tenue d'une séance de la commission destinée aux regroupements nationaux qui aura lieu à la suite des séances régionales.

En tant que regroupements, les membres du RQ-ACA ont la tâche de stimuler et de soutenir la participation de ses organismes membres dans toutes les régions du Québec.

Le contenu des formulaires sera recueilli par le RQ-ACA et servira à la rédaction du rapport final.

Ce comité organisateur a la responsabilité d'organiser la tenue de la commission dans sa région.

De façon globale, le comité organisateur régional aura la responsabilité :

- d'identifier un regroupement « répondant » (incluant le nom de la personne répondante) pour les liens avec le RQ-ACA;
- de choisir les deux commissaires régionaux dont une personne provenant d'un organisme d'ACA et une personnalité connue (excluant les élus fédéraux, provinciaux et municipaux) et d'organiser une rencontre préparatoire avec les commissaires;
- d'effectuer la promotion de la tenue de la commission et inciter les organismes d'ACA à y participer en s'assurant de contacter l'ensemble des organismes d'ACA en région;
- informer les membres des regroupements régionaux et locaux et, dans la mesure du possible, les organismes d'ACA de votre région qui ne sont pas réseautés régionalement ou localement (ex. :

organismes de solidarité internationale ou écologistes, médias communautaires, etc.);

- de planifier la tenue de la commission (voir les éléments organisationnels suggérés ci-dessous);
- de recueillir les questionnaires complétés par les organismes d'ACA ainsi que tout autre dépôt fait à la commission (mémoire plus complet, vidéo, etc.) et les transmettre au national;
- d'effectuer un bilan sommaire des activités liées à la commission (incluant sa tenue).

A) Planification de la tenue de la commission

Le comité organisateur a la responsabilité de planifier la tenue de la commission en tenant compte, entre autres, des éléments suivants :

- choix d'une date avec identification de la plage horaire : avant-midi et/ou après midi et/ou soirée (**période de la tenue des commissions : du 1er septembre au 12 décembre 2015**);
- identification de l'organisme régional responsable des inscriptions des organismes participants et tenue d'une liste à jour de ces inscriptions;
- choix d'un lieu : ville, local, etc.;
- identification des liens privilégiés avec les médias et planification des contacts : conférence de presse, point de presse, entrevues, communiqué, etc. ainsi que le moment adapté à votre réalité (avant, pendant, après la commission);
- envoi d'un communiqué pour inviter l'ensemble de la population (incluant les éluEs de la région).

B) Pour la tenue de la commission

Évidemment, les éléments suivants pour la tenue de la commission sont non exhaustifs. Si vous voulez compléter cette liste, n'hésitez pas !

- réservation d'une salle adéquate (incluant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et type de présentations diverses / danses, théâtre, témoignage à distance si nécessaire, etc.);
- ordinateur portable et projecteur;
- collation : café, thé, jus, fruits, biscuits, etc.;
- tables d'information pour le RQ-ACA et organismes de la région;
- table d'accueil (présences, documents, etc.);
- préoccupation pour des besoins spécifiques (ex. : langage par signe).

C) En suivi de la tenue de la commission sur le plan régional

Les commissaires n'ont pas à produire un rapport. Cette tâche est assumée par le national.

Cependant, nous souhaitons vivement que les commissaires nous transmettent leurs impressions (topo) et commentaires sur le déroulement de la commission ainsi que sur le contenu présenté par les organismes participants.

En ce sens, il serait important de tenir une rencontre (possiblement dans les minutes qui suivent la tenue de la commission) pour que le ou la commissaire national puisse transmettre cette information au RQ-ACA.

De plus, en suivi de la commission et afin de rédiger le rapport final, le RQ-ACA demande la transmission des éléments suivants :

- la liste des personnes présentes et l'organisme avec qui elles sont en lien (ou autre lien possible);
- la liste des organismes qui ont fait une présentation à la commission;
- le matériel déposé à la commission (mémoire, vidéo, etc.);
- l'ensemble des formulaires complétés par les organismes de la région;
- les communications publiques en lien avec la commission;
- un bilan sommaire du comité organisateur régional sur la tenue de la commission.

Un grand merci pour votre contribution à cette campagne de mobilisation de l'ACA!

Pour suivre la campagne: www.mobilisationaca.com

